

Trail de la saint Valentin

Dimanche 11 février 2018 à partir de 9h30, à Aubusson

BULLETIN D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

Choix de la distance : 11,5 km 23 km 11,5 km marche nordique

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e)le: _____ Homme / Femme (rayer la mention inutile)

Club ou association: _____ N° de licence: _____

Adresse: _____

Tel: _____ E-Mail : _____

BULLETIN D'ENGAGEMENT COUPLE

Distance : 11,5 km uniquement.

Homme - Nom : _____ Prénom : _____

Né(e)le: _____

Club ou association: _____ N° de licence: _____

Adresse: _____

E mail : _____ Tel: _____

Femme -Nom : _____ Prénom : _____

Né(e)le: _____

Club ou association: _____ N° de licence: _____

Adresse: _____

E-mail : _____ Tel: _____

Certificat médical obligatoire en l'absence de la licence

• Un certificat médical ou une photocopie certifiée conforme de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an est obligatoire (le certificat doit être fourni à l'inscription), il sera conservé par l'organisateur.

L'organisation est couverte par une responsabilité civile. Mais il vous appartient de souscrire une garantie « individuelle accident ».

Je (nous) reconnais(sons) avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve.

• Date et signature:

Règlement engagement: 12 € (par coureur) – 15 € le matin de la course.

Par internet : sur www.sporttips.fr

Par courrier : libeller votre chèque à : E.A.Aubusson

Envoyer à : Daniel BERNARD , la Jonchère, 23190 Champagnat .

*** Soupe, apéritif déjeunatoire après course & lot à tous les coureurs.**

Règlement du Trail de la saint Valentin

Dimanche 11 février 2018

Epreuve : épreuve en boucle de 11,5 ou 23 kilomètres à pied, style libre. Parcours situé autour d'Aubusson (23200), sur 90% de chemins. Possibilité d'effectuer la boucle de 11,5 km en marche nordique (départ 5 minutes après les coureurs). Dénivelés positifs : 250m (11,5km), 550m (23km)

Participation : épreuve ouverte à tous et à toutes, licenciés ou non, à partir de :

- catégorie cadet (nés en 2001 ou 2002) pour les 11,5 km.

- catégorie junior (nés en 1999 ou 2000) pour les 23 km.

Pour les mineurs, une autorisation parentale sera demandée.

Inscription : conformément à la législation en vigueur la fourniture d'une copie de la licence ou d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an est obligatoire.

Droit d'engagement à l'ordre de E.A. Aubusson : 12 € par coureur avant le 7 février – 15 € si inscription après le 7 février ou le jour de la course.

Si courrier, envoyer à : Daniel BERNARD, la Jonchère 23190 CHAMPAGNAT

Inscription sur internet : course inscrite sur www.sporttips.fr

Dossards : retrait des dossards le dimanche 11 février à partir de 8 heures à la Maison des Sports et de la Danse, allée Jean-Marie Couturier à Aubusson.

Les dossards devront être portés sur la poitrine et rester lisibles tout au long du parcours pour permettre contrôles et classement.

Départ - Arrivée : départ : 9h30 pour le 23 kms, 10h pour le 11,5 kms, 10h05 pour la marche nordique, derrière la maison des sports et de la danse d'Aubusson.

Arrivée : allée Jean Marie COUTURIER

Ravitaillements : 2 sur le 11,5 kms, 3 sur le 23 kms.

Barrière horaire trail 23 km : 12h40 au 17ème kilomètre (troisième ravitaillement)

Sécurité : respect de code de la route lors de traversées de routes, surveillance médicale.

L'organisation de l'Entente athlétique Aubussonnaise se réserve le droit d'arrêter sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

Récompenses : résultats et remise des prix à partir de 13h. Récompenses aux 3 premiers hommes et femmes du classement scratch sur les deux courses. Récompenses aux 3 premiers couples.

Assurance : responsabilité civile souscrite par l'organisateur concernant les dommages mettant en cause la responsabilité des concurrents. Il vous appartient de souscrire une garantie « individuelle accident ».

Environnement : respectons la nature, ne jeter ni gobelet, ni emballage de barres énergétiques, ni mouchoirs...

Droits photos : Droit à l'image : pour les épreuves, ces droits restent la propriété de l'organisateur par accord tacite de l'inscription de chaque participant.

Photos de la course disponible sur la page Facebook « Entente Athlétique Aubusson ».

Informatique et liberté : l'organisateur se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires. Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/ 1978, les participants possèdent un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite :

Entente Athlétique Aubussonnaise

Daniel BERNARD, La Jonchère, 23190 Champagnat Tel : 05 55 67 06 59 & 06 08 68 91 53

E-Mail : daniel-bernard@nordnet.fr. Site internet club : <http://eaaubusson.clubeo.fr>

Page facebook « Entente Athlétique Aubusson »